



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 474-2020

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du règlement numéro 474-2020 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin de modifier les usages autorisés dans toutes les zones.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement numéro 474-2020 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements de modifier les usages autorisés dans toutes les zones.
2. En vertu de l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, une consultation écrite aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation.
3. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 30 septembre 2020 de la manière suivante :
 - par la poste, au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore (Québec) J0L 2A0
 - par courriel à l'adresse : urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

4. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau.
5. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :

Toutes les zones de la municipalité de Saint-Isidore sont touchées par les dispositions de ce projet de règlement, qui vise à autoriser les voies de circulation (incluant une piste cyclable, de randonnée pédestre ou de ski) et les parcs dans toutes les zones de la municipalité.

Donné à Saint-Isidore, ce 15 septembre 2020.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 15^e jour de septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 15^e jour de septembre 2020.